

REGISTRE DES SANCTIONS ADMINISTRATIVES PÉCUNIAIRES DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS

Date de l'imposition de la sanction	Coordonnées de l'entreprise	Informations sur le manquement	Informations sur le réexamen			Remarques
			Date de la demande	Date de la décision	Décision rendue	
2023-09-28	4067614 CANADA INC. 450 boul. Sainte-Anne Joliette (Québec) J6E 4Z9 Canada NEQ: 1160885514	Date du manquement : 2023-08-14 Article 6 (1) du règlement ¹ , avoir soumissionné ou conclu un contrat public sans l'autorisation de contracter requis. Montant de la SAP : 7 000.00\$	27 octobre 2023	12 janvier 2024	La sanction administrative pécuniaire est maintenue.	

Date de publication : 13 mars 2024

¹ Règlement déterminant les droits exigibles des entreprises pour l'application du chapitre V.1 de la Loi sur les contrats des organismes publics relatif à l'intégrité des entreprises ainsi que les montants des sanctions administratives pécuniaires pouvant être imposées par l'Autorité des marchés publics, RLRQ, c. C-65.1, r. 7.1.1.